



Commune de BALGAU

Département du Haut-Rhin

Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 juin 2022

Nombre de conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 13

Sous la présidence de Monsieur JEANDEL Philippe, Maire.

Présents : DUSS Etienne, BIXEL Chantal, WALTER Valérie, ANSELIN Florence ENGASSER François,
FULHABER Jérémie, GUTHMANN Gérard, KELLER Claude, LAEMLIN Pascal MARTIN Guillaume,
SCHMIDT Régis, THOMAS Christelle.

Ont donné procuration :

- MININGER Patrice donne procuration à BIXEL Chantal

Absent non excusé : LOEWERT Jean-Marc

Absent excusé et non représenté : /

Secrétaire de séance : Laura HECK

Sous la présidence de M. le Maire, la séance est ouverte à 20h00.

Ordre du jour

0. PV de la séance du 13 mai 2022
1. Gestion des cimetières
2. Recours contre le Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) 2022/2027
3. Avenant à la convention d'instruction des autorisations d'urbanisme avec le SCOT Rhin Vignoble Grand Ballon
4. Validation du projet GERPLAN de requalification écologique et paysagère du parvis de la mairie
5. Publicité des actes
6. Renouvellement des baux de fermage
7. Divers

0. PV des séances du 13 mai 2022

Gérard GUTHMANN fait savoir que l'échange concernant l'achat de couronne mortuaire n'est pas conforme à ce qui s'est dit. En effet, ce dernier a fait savoir qu'il était tout à fait d'accord que chacun puisse participer mais il estime que ce n'est pas à la commune de prendre cette dépense en charge car le défunt n'était ni un élu ni un employé de la commune.

D'autre part, il était également intervenu sur la note de synthèse adressé à la population concernant le budget. Il demandait que plus de précisions soit apportés quant à l'excédent d'investissement. En effet dans la note synthétique présentant le budget les faits marquants de 2021 ont été rappelés, en stipulant que le prêt pour la restructuration de la Mairie et de la salle des fêtes figurait dans l'excédent d'investissement mais nous n'avons pas rappelé l'excédent reversé du budget annexe.

En raison de ces deux éléments, il n'a pas souhaité signé le PV de la séance du 13 mai.

Les autres membres du Conseil ont validé le PV.

DEL20220613/025 : Gestion des cimetières

Valérie WALTER, Adjointe au Maire, annonce que la gestion des cimetières au niveau de la commune n'est pas conforme aux exigences réglementaires, la commission en charge des cimetières a procédé à une étude permettant de prendre les dispositions suivantes :

En l'absence de concessions, les tombes sont considérées en terrain commun, à savoir qu'un seul défunt a le droit d'y être inhumé durant 5 années. À l'issue de cette période, soit la famille en demande la concession soit la commune en reprend possession.

Considérant qu'il est donc indispensable de mettre en place le principe de concession pour la gestion des cimetières, il est décidé à l'unanimité par le conseil municipal :

- De se faire assister par la société MSV, basée à FRELAND, pour l'accompagnement dans la mise en place du dispositif.
- De mettre en place des concessions dans le nouveau cimetière à compter du 01er janvier 2023 et d'y appliquer les tarifs suivants :

	SIMPLE	DOUBLE
15 ans	50 €	100 €
30 ans	100 €	200 €

L'étude se poursuit quant à l'installation d'un nouveau columbarium, d'un ossuaire et de tombes cinéraires.

DEL20220613/026 : recours contre le Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI)

M le Maire expose que les collectivités haut-rhinoises se sont fortement mobilisées en 2021 lors de la consultation pour le PGRI Rhin Meuse 2022/2027. Les avis recueillis à l'échelle Rhin-Meuse émanent essentiellement des collectivités alsaciennes, et plus particulièrement haut-rhinoises dont les avis sont majoritairement négatifs.

Suite à cette consultation quelques modifications ont été apportées au document. Néanmoins, la rédaction de certaines dispositions restant particulièrement problématiques, RIVIERES de Haute-Alsace, ainsi que de nombreuses collectivités haut-rhinoises, ont demandé de nouvelles adaptations à la Préfecture de la Région Grand Est.

Malgré cette nouvelle mobilisation aucune modification n'a été apportée au document final dont l'arrêté a été signé le 21 mars 2022 et publié au journal officiel le 14 avril 2022.

Aussi lors de son dernier comité syndical le 23 mars 2022, RIVIERES de Haute-Alsace a décidé de déposer un recours contre le PGRI.

Aussi le Conseil décide, à l'unanimité, par solidarité avec les communes les plus impactées :

- De soutenir la démarche de RIVIERES de Haute-Alsace,
- D'autoriser le Maire à former un recours gracieux à l'encontre du PGRI Rhin-Meuse aux côtés de RIVIERES de Haute-Alsace et à signer tous les documents y afférents
- D'autoriser le Maire à former un recours contentieux à l'encontre du PGRI Rhin-Meuse en cas de non aboutissement du recours gracieux et à signer tous les documents y afférents

DEL20220613/027 : Avenant la convention d'instruction des autorisations d'urbanisme avec le SCOT Rhin Vignoble Grand Ballon

Par délibération du 15 janvier 2021, la commune a transféré la mission d'instruction des autorisations d'urbanisme au SCOT Rhin Vignoble Grand Ballon (RVGB) à compter du 1^{er} février 2021.

Toutefois, considérant l'augmentation des communes conventionnées impliquant une forte hausse des dossiers à instruire (+ 35 % en 1 an), les effectifs ont dû être renforcés pour répondre aux besoins.

Le Conseil valide la hausse de tarification à compter de 2022, soit 4.90 € / habitant contre 4.50 € actuellement.

DEL20220613/028 : Validation du projet GERPLAN de requalification écologique et paysagère du parvis de la mairie

Le projet de restructuration de la mairie intègre le réaménagement de son parvis, prévoyant notamment la plantation d'arbres et d'arbustes. Les objectifs sont multiples :

- Rafraîchir les espaces publics par leur végétalisation ;
- Recréer des milieux naturels favorables à la faune locale au sein de l'agglomération du fait d'une sélection d'essences locales et adaptées aux changements climatiques ;
- Améliorer le bien-être des habitants.

Ce projet serait soutenu par le GERPLAN (Plan de gestion de l'espace rural et périurbain).

Après en avoir délibéré, le Conseil valide la programmation du GERPLAN et la sollicite une demande de subvention dans le cadre de l'aménagement de la place de la Mairie.

DEL20220613/029 : Modalités de publicité des actes pour les communes de moins de 3500 habitants

Etienne DUSS, 1^{er} Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

À compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Balgau afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes, le 1^{er} Adjoint propose au Conseil Municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel par voie d'affichage dans l'attente de la mise en place d'un panneau interactif sur le parvis de la nouvelle mairie et une mise en adéquation du site internet de la commune.

DEL20220613/030 : Renouvellement des baux de fermage

La majorité des baux ruraux arrive à échéance de fin 2022. Considérant la disparité et le faible montant des tarifs actuellement appliqués, la commission agriculture propose,

- De renouveler l'ensemble des baux arrivant à échéance à 2022
- D'appliquer une harmonisation des tarifs sur l'ensemble des baux à 100 € de l'hectare
- D'adresser un courrier aux locataires pour connaître leur positionnement
- De mettre à jour la dénomination exacte des locataires

D'autre part, la commission étudie une mise en place de critères d'attribution des baux qui sera formalisée prochainement.

Le Conseil valide à l'unanimité ces propositions.

DIVERS

- **Devis**

Comme évoqué lors d'une précédente séance, il y a lieu de procéder à la taille et à la coupe de certains arbres. Des devis ont été établis auprès de deux entreprises pour procéder à une comparaison.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de valider l'offre du Groupe Holtzinger pour un montant total de 11 772 € afin de :

- tailler les arbres de l'école, devant le vieux cimetière, route de Bâle, rue du Général Leclerc, rue Oberhardt au niveau du plateau sportif,
- d'abattre les marronniers de l'Eglise et d'un sophora au plateau, ces derniers représentant un danger.

Le Maire précise qu'une nouvelle plantation aura lieu, notamment au niveau de l'Eglise.

- **Remboursement de frais**

En raison de la visite des élèves de CM2 au collège de Fessenheim, le Maire s'est engagé lors de la dernière réunion du Conseil d'école à prendre en charge les frais de repas à la cantine lors de cette journée.

Toutefois, la facturation par le collège n'étant pas possible, la coopérative scolaire a dû avancer les frais. Il y a donc lieu de procéder au remboursement à raison de 4.30 € par repas.

Le Conseil accepte le remboursement de ces frais pour un montant total de 47.30 €.

- **Informations**

- M. le Maire indique avoir réceptionné une proposition de photo aérienne du village, il sollicite l'avis du Conseil. Considérant les différents travaux au sein de la commune, le moment n'est pas opportun.
- M. le Maire informe des nouvelles répartitions du FPIC et des fonds de concours au niveau des 29 communes du territoire.
- Le Maire fait un compte-rendu de la réunion entre les 3 Maires et les Vice-Présidents du syndicat des eaux de Balgau, Fessenheim, Namsheim.
- 8 saisonniers ont été retenus durant la période estivale, 3 ont été refusés car ils ne répondaient pas aux critères.
- Le maire fait part d'un problème de stationnement gênant sur le trottoir face à la Grangelière. Les résidents en ont déjà été informés mais la situation ne faisant que s'empirer, un courrier va être adressé à tous les résidents et riverains pour les informer que la tolérance zéro sera appliquée sur cette portion. Les services de la Gendarmerie seront sollicités pour verbaliser les contrevenants.
- Il informe également d'un problème de voisinage récurrent rue de la Hardt, où un habitant possède un dispositif d'arrosage qui asperge toute la chaussée, les trottoirs voire les voitures de la propriété située en face. Le maire a procédé à un constat sur plusieurs jours pour s'assurer de la véracité des faits, ce qu'il a confirmé. Un courrier sera adressé au mis en cause en l'invitant à régler son dispositif d'irrigation dans les meilleurs délais.
- Dates à retenir :
 - o 18 juin : AG du Foyer Club
 - o 01^{er} juillet : fête de fin d'année à l'école

Tour de table :

- Etienne DUSS est ravi que les travaux sur l'éclairage LED soient engagés. Le chantier sera suivi par Gérard GUTHMANN et lui-même.
- Chantal BIXEL souhaite savoir si une commémoration aura lieu le 14 juillet. Pour répondre à cette problématique une réunion de commission aura lieu.
- Valérie WALTER a pris des photos de dépôts de déchets à proximité de la forêt de Balgau, il s'agit notamment de litières pour oiseaux mais ils sont déversés avec leurs emballages. Ce phénomène n'est pas nouveau. Un mouton mort a également été repéré à proximité de la bergerie. Celui-ci est visible depuis la piste cyclable, à la vue de tous. Cela peut aussi expliquer la prolifération de mouches.
- François ENGASSER souhaite remercier la commune pour la carte qui lui a été adressée à l'occasion du décès de sa maman.
- Régis SCHMIDT explique qu'il a rencontré Valérie TECHER, agent technique, comme il s'y était engagé. Il soumettra au Conseil des propositions lors d'une prochaine séance.
- Pascal LAEMLIN fait un point sur les changements de compteur d'eau. Il rappelle que lors des derniers problèmes liés à la pollution de l'eau, la commune a bien communiqué sur le sujet. Désormais, le syndicat transmettra les informations à communiquer, certaines communes ayant parlé de « potabilité » de l'eau. Il rappelle que de l'eau chlorée reste potable.

Les problèmes restent pour l'heure inexplicables, le syndicat émet des doutes quant à la manière de procéder aux prélèvements.

Il informe, en outre, que l'ARS pousse à la chloration permanente.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22h30.